

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	44 (1971)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Les aspects économiques du chauffage des logements
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-127193">https://doi.org/10.5169/seals-127193</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des communes, c'est le fait qu'un système de péréquation des transports sera mis sur pied, les communes les plus éloignées ne payant pas davantage que celles qui sont proches de l'usine d'incinération.

En même temps qu'on établissait une péréquation des transports, on a prévu six centres de ramassage, sur tout le territoire desservi par la future usine. On procédera là au compactage des gadoues, qui seront ensuite transportées par containers à Montheys. Du centre de ramassage à l'usine, les déchets sont pris en charge par la société. Seule une incinération totale, comme celle qui va être pratiquée à Montheys, permettra de réduire les déchets à un strict minimum, 10 à 12%.

Le terrain (5000 m<sup>2</sup> à Fr. 22.—, un prix particulièrement avantageux) a été réservé en bordure du Rhône et à proximité de l'usine Ciba. Des sondages ont révélé que ce terrain était d'excellente qualité.

#### **180 000 habitants et 46 000 tonnes d'ordures**

Au cours d'une séance qui a eu lieu le 6 juillet 1971 à Montheys et qui réunissait, outre deux conseillers d'Etat, l'un Vaudois, l'autre Valaisan, des préfets et des représentants de communes intéressées, M. Frédéric Tschumi, ingénieur et municipal à Vevey, qui présidait le Comité d'initiative et la séance d'information, a fourni d'amples

renseignements sur le projet montheysan, M. Pierre Schneider, ingénieur directeur du SIEG, donnant également des précisions d'ordre technique. Il est prévu qu'en définitive 180 000 habitants pourront être desservis par la future usine, ce qui représentera un tonnage de 46 000 tonnes. Les communes valaisannes représenteront 42% de la population et 41% du tonnage, les communes vaudoises faisant le reste, soit respectivement 58 et 59%. Grâce à l'utilisation de l'énergie thermique, qui représentera une entrée annuelle de quelque un million et demi de francs, le coût de l'exploitation sera raisonnable. Avant l'entrée des communes de la région Martigny-Entremont dans la société, il était prévu un coût des installations de 16 millions environ. Mais ensuite, il a fallu augmenter la capacité des deux fours qui, de 150 tonnes, seront portés à 180 tonnes par four. Il en résultera une augmentation de 10% environ du coût des installations qui, dès lors, seront devisées à 17,5 millions. En revanche, il est prévu que les frais d'exploitation seront proportionnellement réduits, les communes ayant avantage à se grouper pour traiter leurs ordures ménagères.

La construction durera de deux à deux ans et demi et l'on compte que la nouvelle usine pourra être mise en activité en 1974. On peut être assuré que, vu l'urgence de la tâche, ce grand travail sera mené rondement.

## **Les aspects économiques du chauffage des logements**

L'Institut national belge du logement vient de publier une brochure de 166 pages sur «Les aspects économiques du chauffage des logements» contenant l'ensemble des exposés faits lors de la journée d'étude organisée en 1970 sur ce thème lors du Salon européen du chauffage, du conditionnement d'air et de l'isolation.

Des exposés introductifs mais fouillés traitent de l'importance du secteur du chauffage dans l'économie nationale, de la politique énergétique belge et de ses répercussions dans le domaine du chauffage, de l'industrie du chauffage en Belgique, ainsi que de l'incidence de l'isolation thermique sur le coût d'investissement et d'exploitation du chauffage.

Ils sont suivis d'une série d'études de cas où des experts en la matière analysent les résultats obtenus en matière de chauffage, selon des combustibles différents, dans des ensembles de logements et dégagent les premières

conclusions que l'on peut tirer de l'enquête menée par l'Institut concernant les coûts totaux annuels d'exploitation du chauffage des logements. L'étude de l'INL fournit non seulement des renseignements utiles quant aux résultats acquis en pratique par différents procédés et quant aux coûts des énergies et des installations, mais définit encore une méthodologie permettant entre autres l'actualisation de ce travail et pouvant aider à l'analyse comparative de projets. Elle amène aussi à poser certaines interrogations théoriques et technologiques susceptibles d'inspirer d'intéressantes recherches.

La brochure peut être obtenue, au siège de l'Institut national belge du logement, boulevard Saint-Lazare 10, 1030 Bruxelles, au prix de 200 F. Elle peut également être envoyée moyennant le versement d'une somme de 210 F (200 F+10 F de frais d'envoi) au CCP N° 390.10 de l'Institut national du logement, revue «Habiter», 1030 Bruxelles, et l'indication sur le talon du virement de la mention «Aspects économiques du chauffage des logements».